

SARL LE GUEULETON

ETATS FINANCIERS

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023

Restauration traditionnelle

14 CHEMIN DE LA PETITE CROIX , 85270, ST HILAIRE DE RIEZ

SIREN : 841416415



Sommaire

1. Attestation de présentation des comptesp. 3

1. 1. Attestation de présentation des comptes p..4

2. Etats financiersp.5

2. 1. Bilan actif p. 6

2. 2. Bilan passif p..7

2. 3. Compte de résultat p. 8

3. Annexep.10

3. 1. Faits caractéristiques p. 11

3. 2. Règles et méthodes comptables p..11

4. Détail du Bilanp.15

5. Détail du Compte de Résultatp.20

6. Documents fiscauxp.24

Attestation de présentation des comptes

Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes de SARL LE GUEULETON relatifs à la période du 01/09/2022 au 31/08/2023.

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes de la période pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

	Montant
Total du bilan	80 836
Chiffre d'affaires	325 959
Résultat net comptable	- 37 397

Fait à : SAINT HILAIRE DE RIEZ

Le : 06/12/2023

Nom de l'expert-comptable : Valérie RECULEAU

Signé par
Valérie RECULEAU
Signature numérique de : Valérie RECULEAU
Date : 15-12-2023 13:58
Lieu : ST HILAIRE DE RIEZ
3231366639...

Etats financiers

Bilan actif

	31/08/2023 (12 mois)			31/08/2022 (12 mois)		Variation	
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	Euros	%	
Capital souscrit - non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISE							
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement							
Recherche et développement							
Concessions, brevets, droits similaires							
Fonds commercial (1)							
Autres immobilisations incorporelles							
Immobilisations incorporelles en cours							
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériels et outillages industriels	60 016	- 58 016	2 000	13 803	- 11 803	- 86	
Autres immobilisations corporelles	110 477	- 50 544	59 933	72 080	- 12 147	- 17	
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles							
Immobilisations financières (2)							
Participations							
Créances rattachées à des participations							
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	1 100		1 100	1 100			
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (II)	171 593	- 108 560	63 032	86 983	- 23 950	- 28	
ACTIF CIRCULANT							
Stocks et en-cours							
Matières premières, approvisionnements	6 968		6 968	5 843	1 125	19	
En-cours de production de biens							
En-cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises							
Avances et acomptes versés sur commandes	434		434	434			
Créances							
Clients et comptes rattachés (3)	1 133		1 133	3 078	- 1 945	- 63	
Autres créances (3)	823		823	828	- 5	- 1	
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Divers							
Disponibilités	4 736		4 736	50 380	- 45 644	- 91	
Charges constatées d'avance (3)	3 711		3 711	1 341	2 370	177	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	17 804		17 804	61 904	- 44 100	- 71	
Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL ACTIF (I à VI)	189 396	- 108 560	80 836	148 887	- 68 051	- 46	
(1) Dont droit au bail							
(2) Dont à moins d'un an (brut)							
(3) Part à plus d'un an							

Bilan passif

	31/08/2023 (12 mois)	31/08/2022 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel	10 000	10 000		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	1 000	1 000		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	11 806	32 317	- 20 512	- 63
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice précédent à affecter				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	- 37 397	- 16 512	- 20 885	126
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	- 14 591	26 806	- 41 397	- 154
AUTRES FONDS PROPRES				
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)				
EMPRUNTS ET DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	68 338	94 717	- 26 379	- 28
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 436	7 122	- 5 686	- 80
Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 676	7 246	- 1 570	- 22
Dettes fiscales et sociales	19 954	12 953	7 001	54
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	23	43	- 20	- 47
Produits constatés d'avance (1)				
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES (III)	95 427	122 081	- 26 654	- 22
Ecart de conversion passif (IV)				
TOTAL PASSIF (I à IV)	80 836	148 887	- 68 051	- 46
(1) Dont à moins d'un an	54 427	54 113	314	1
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	369		369	
(3) Dont emprunts participatifs				

Compte de résultat

	31/08/2023 (12 mois)	31/08/2022 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Chiffre d'affaires				
Ventes de marchandises	325 959	263 858	62 101	24
Production vendue - biens		- 29	29	- 100
Production vendue - services				
Chiffre d'affaires net	325 959	263 829	62 130	24
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	4 870	9 773	- 4 903	- 50
Autres produits	47	35	12	35
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	330 875	273 636	57 239	21
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variations de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	165 039	120 805	44 234	37
Variations de stocks (matières premières et approvisionnements)	- 1 125	- 52	- 1 072	2 050
Autres achats et charges externes	57 280	54 399	2 882	5
Impôts, taxes et versements assimilés	2 257	2 546	- 290	- 11
Salaires et traitements	112 826	83 121	29 705	36
Charges sociales	6 029	3 578	2 452	69
Dotations aux amortissements sur immobilisations	24 461	23 876	585	2
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges	919	857	61	7
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	367 686	289 130	78 556	27
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 36 811	- 15 494	- 21 317	138
QUOTE-PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (III)				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
OPERATIONS EN COMMUN ET PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS (IV)				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers				
Produits de participation (1)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances (1)				
Autres intérêts de produits assimilés (1)	2	64	- 62	- 97
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	2	64	- 62	- 97
CHARGES FINANCIERES				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées (2) (3)	647	1 394	- 746	- 54
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	647	1 394	- 746	- 54
RESULTAT FINANCIER (V - VI)	- 646	- 1 330	684	- 51
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)	- 37 457	- 16 824	- 20 633	123
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion (4)				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				

	31/08/2023 (12 mois)	31/08/2022 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
Reprises sur provisions et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (5)				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	- 60	- 312	252	- 81
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	330 877	273 700	57 176	21
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	368 273	290 212	78 062	27
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 37 397	- 16 512	- 20 885	126

(1) Dont produits concernant les entités liées

(2) Dont intérêts concernant les entités liées

(3) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)

(4) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(5) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Annexe

Faits caractéristiques

Aucun évènement postérieur à la clôture n'a été constaté.

Règles et méthodes comptables

Base de préparation des comptes sociaux

Les comptes sociaux ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC 2014-03 relatif au PCG à jour des différents règlements complémentaires).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Coût d'entrée des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le cas échéant, les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont inclus dans le coût d'acquisition des immobilisations.

Les frais d'établissement sont comptabilisés directement en charges.

Les coûts des emprunts ne sont pas intégrés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles

Amortissement

L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. A ce titre, seul le mode linéaire est retenu sur les durées suivantes:

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Dépréciation

Une immobilisation est dépréciée lorsque sa valeur nette comptable est supérieure à sa valeur actuelle estimée (la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage).

Immobilisations corporelles

Amortissement

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. A ce titre, seul le mode linéaire est retenu sur les durées suivantes:

* Installations techniques, matériels et outillages industriels : de 3 ans à 5 ans

* Autres immobilisations corporelles : de 3 ans à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Immobilisations financières

Participations et titres immobilisés

Les titres de participation des sociétés figurent au bilan pour leur coût d'acquisition net, le cas échéant, des provisions pour dépréciation.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, relatifs à l'acquisition des titres, sont inclus dans le coût d'acquisition des titres acquis.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que la valeur d'inventaire, qui correspond à la valeur d'utilité, est inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte de la quote-part des capitaux propres, des perspectives de flux de trésorerie et de rentabilité ou des valeurs boursières pouvant servir de référence.

Stocks

Mode de valorisation des stocks

Les stocks d'approvisionnement et de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition à l'aide de la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Les produits fabriqués et les travaux en cours sont évalués à leur coût de production qui englobe les coûts de conception, les matières premières, les coûts directs de main-d'œuvre, les autres coûts directs et les frais généraux de production engagés pour amener les biens dans l'état et à l'endroit où ils se trouvent (sur la base d'une capacité d'exploitation normale).

Créances

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

Les risques liés à des litiges connus au moment de l'établissement des comptes dont la survenance a été estimée probable et dont les risques sont quantifiables font l'objet de provisions.

Dettes

Les dettes sont évaluées à la valeur nominale.

Engagement de retraite

Conformément à la recommandation de l'ANC n° 2013-02 du 7 novembre 2013, les entreprises ou les groupes de moins de 250 salariés peuvent définir leurs propres modalités d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires (modalités qualifiées de modalités simplifiées).

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les provisions réglementées sont dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur (amortissements dérogatoires, provision pour investissement...)

Disponibilités

Comptes bancaires et caisses

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Le résultat courant, calculé sur la base des chiffres apparaissant au compte de résultat est bien représentatif du résultat des opérations courantes de la société.

Détail du Bilan

Bilan actif détaillé

	31/08/2023 (12 mois)		31/08/2022 (12 mois)		Variation	
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	Euros	%
Capital souscrit - non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériels et outillages industriels	60 016	- 58 016	2 000	13 803	- 11 803	- 86
2154 - Matériel industriel	60 016		60 016	60 016		
28154 - Matériel industriel		- 58 016	- 58 016	- 46 213	- 11 803	26
Autres immobilisations corporelles	110 477	- 50 544	59 933	72 080	- 12 147	- 17
2181 - Installations générales, agencements, aménagements divers	93 452		93 452	92 941	511	1
2182 - Matériel de transport	9 215		9 215	9 215		
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	1 600		1 600	1 600		
2184 - Mobilier	6 210		6 210	6 210		
28181 - Installations générales, agencements, aménagements divers		- 36 161	- 36 161	- 26 856	- 9 305	35
28182 - Matériel de transport		- 6 667	- 6 667	- 4 555	- 2 111	46
28183 - Matériel de bureau et matériel informatique		- 1 600	- 1 600	- 1 600		
28184 - Mobilier		- 6 117	- 6 117	- 4 875	- 1 242	25
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles						
Immobilisations financières (2)						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	1 100		1 100	1 100		
2751 - Dépôts	1 100		1 100	1 100		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (II)	171 593	- 108 560	63 032	86 983	- 23 950	- 28
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Matières premières, approvisionnements	6 968		6 968	5 843	1 125	19
311 - Matières	6 968		6 968	5 843	1 125	19
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes	434		434	434		
Créances						
Clients et comptes rattachés (3)	1 133		1 133	3 078	- 1 945	- 63
4111 - Clients Ventes de biens ou de prestations de services	1 133		1 133	3 078	- 1 945	- 63
Autres créances (3)	823		823	828	- 5	- 1
4011 - Fournisseurs Achats de biens et prestations de services	120		120	120		

	31/08/2023 (12 mois)		31/08/2022 (12 mois)		Variation	
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	Euros	%
444 - Etat Impôts sur les bénéfices	372		372	312	60	19
44566 - TVA sur autres biens et services	194		194	290	- 96	- 33
44567 - Crédit de TVA à reporter				88	- 88	- 100
4458 - Taxes sur le chiffre d'affaires à régulariser ou en attente				38	- 38	- 100
44586 - Taxes sur le chiffre d'affaires sur factures non parvenues	136		136	100	36	36
Capital souscrit - appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Divers						
Disponibilités	4 736		4 736	50 380	- 45 644	- 91
5112 - Chèques à encaisser				1 586	- 1 586	- 100
5118 - Autres encaissements	3 549		3 549		3 549	
5121 - Comptes en monnaie nationale	1 000		1 000	48 040	- 47 040	- 98
5311 - Caisse en monnaie nationale	187		187	755	- 568	- 75
Charges constatées d'avance (3)	3 711		3 711	1 341	2 370	177
486 - Charges constatées d'avance	3 711		3 711	1 341	2 370	177
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	17 804		17 804	61 904	- 44 100	- 71
Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL ACTIF (I à VI)	189 396	- 108 560	80 836	148 887	- 68 051	- 46
(1) Dont droit au bail						
(2) Dont à moins d'un an (brut)						
(3) Part à plus d'un an						

Bilan passif détaillé

	31/08/2023 (12 mois)	31/08/2022 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel	10 000	10 000		
10131 - Capital non amorti	10 000	10 000		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	1 000	1 000		
10611 - Réserve légale proprement dite	1 000	1 000		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	11 806	32 317	- 20 512	- 63
10688 - Réserves diverses	11 806	32 317	- 20 512	- 63
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice précédent à affecter				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	- 37 397	- 16 512	- 20 885	126
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	- 14 591	26 806	- 41 397	- 154
AUTRES FONDS PROPRES				
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)				
EMPRUNTS ET DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	68 338	94 717	- 26 379	- 28
164 - Emprunts auprès des établissements de crédit	67 968	94 717	- 26 749	- 28
5121 - Comptes en monnaie nationale	369		369	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 436	7 122	- 5 686	- 80
4551 - Principal	1 436	7 122	- 5 686	- 80
Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 676	7 246	- 1 570	- 22
4011 - Fournisseurs Achats de biens et prestations de services	4 857	6 646	- 1 789	- 27
4081 - Fournisseurs	819	600	219	36
Dettes fiscales et sociales	19 954	12 953	7 001	54
421 - Personnel Rémunérations dues	2 914	3 344	- 430	- 13
4282 - Dettes provisionnées pour congés à payer	3 110	745	2 365	317
431 - Sécurité sociale	1 858	1 501	357	24
4311 - Cotisations Guso	259		259	
4372 - Caisse de retraite (non cadres)	413	518	- 104	- 20
4373 - Autres Cotisations		56	- 56	- 100
4382 - Charges sociales sur congés à payer	367	111	255	229
4386 - Autres charges à payer	9 747	6 659	3 088	46
4421 - Prélèvements à la source (Impôt sur le revenu)		19	- 19	- 100
44551 - Tva à décaisser	441		441	
4458 - Taxes sur le chiffre d'affaires à régulariser ou en attente	255		255	
44581 - Acomptes Régime simplifié d'imposition	568		568	

	31/08/2023 (12 mois)	31/08/2022 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
448632 - Taxe d'apprentissage libératoire	22		22	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	23	43	- 20	- 47
467 - Autres comptes débiteurs ou créditeurs	23	43	- 20	- 47
Produits constatés d'avance (1)				
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES (III)	95 427	122 081	- 26 654	- 22
Ecart de conversion passif (IV)				
TOTAL PASSIF (I à IV)	80 836	148 887	- 68 051	- 46
(1) Dont à moins d'un an	54 427	54 113	314	1
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	369		369	
(3) Dont emprunts participatifs				

Détail du Compte de Résultat

Compte de résultat détaillé

	31/08/2023 (12 mois)	31/08/2022 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Chiffre d'affaires				
Ventes de marchandises	325 959	263 858	62 101	24
7071 - Restaurant 20%	80 241	61 149	19 092	31
7072 - Restaurant 10%	245 717	202 709	43 009	21
7073 - Formules				
Production vendue - biens		- 29	29	- 100
7091 - Rabais, remises et ristournes accordés sur ventes de produits finis		- 29	29	- 100
Production vendue - services				
Chiffre d'affaires net	325 959	263 829	62 130	24
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	4 870	9 773	- 4 903	- 50
791 - Transferts de charges d'exploitation		1 418	- 1 418	- 100
7911 - Avantage en nature	4 870	7 533	- 2 663	- 35
79142 - Indemnités journalières		822	- 822	- 100
Autres produits	47	35	12	35
758 - Produits divers de gestion courante	47	35	12	35
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	330 875	273 636	57 239	21
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variations de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	165 039	120 805	44 234	37
601 - Achats stockés Matières premières (et fournitures)	32 964	10 184	22 781	224
6011 - Matières	132 075	110 621	21 453	19
Variations de stocks (matières premières et approvisionnements)	- 1 125	- 52	- 1 072	2 050
6031 - Variation des stocks de matières premières (et fournitures)	- 1 125	- 52	- 1 072	2 050
Autres achats et charges externes	57 280	54 399	2 882	5
60611 - Electricité	12 572	6 149	6 423	104
60612 - Eau	618	620	- 1	
60613 - Gaz	554	786	- 233	- 30
60614 - Carburant	3 086	2 671	415	16
6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	872	3 545	- 2 673	- 75
606301 - Travaux	87	13	74	583
606302 - Achats de matériels	920	779	141	18
60631 - Fournitures entretien	4 070	4 730	- 660	- 14
6064 - Fournitures administratives	1 215	814	402	49
6132 - Locations immobilières	12 200	12 000	200	2
6135 - Locations mobilières	692	749	- 57	- 8
6152 - Entretien et réparations sur biens immobiliers	1 456	1 425	31	2
61522 - Achats liées au covid		18	- 18	- 100
61551 - Entretien du mat. technique	1 084	673	411	61
61552 - Entretien du mat. de transport	653	1 715	- 1 062	- 62
6156 - Maintenance	240	240		
616 - Primes d'assurances	4 266	4 241	25	1
61856 - Abonnement assistance	330	222	108	49
6226 - Honoraires	7 222	6 581	641	10
62268 - Honoraires divers	400		400	
6227 - Frais d'actes et de contentieux	50		50	

	31/08/2023 (12 mois)	31/08/2022 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
6231 - Annonces et insertions	297	1 851	- 1 554	- 84
6234 - Cadeaux à la clientèle		415	- 415	- 100
6236 - Catalogues et imprimés	579		579	
6238 - Divers (pourboires, dons courants, ...)	100	520	- 420	- 81
6257 - Réceptions	88	808	- 720	- 89
626 - Frais postaux et de télécommunications	34	77	- 43	- 56
6261 - Frais de téléphone	1 136	1 313	- 178	- 14
6275 - Frais sur effets	176	603	- 427	- 71
62751 - Frais ancy, tr...	366	188	179	95
6278 - Autres frais et commissions sur prestations de services	1 491	554	937	169
6281 - Concours divers (cotisations,)	425	100	325	325
Impôts, taxes et versements assimilés	2 257	2 546	- 290	- 11
6333 - Contribution unique des employeurs à la formation professionnelle	476	550	- 74	- 13
6335 - Versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de la taxe d'apprentissage	343	155	188	121
63511 - Contribution économique territoriale	409	415	- 6	- 1
635843 - Cartes grises		319	- 319	- 100
6378 - Taxes diverses	1 028	1 107	- 79	- 7
Salaires et traitements	112 826	83 121	29 705	36
6411 - Salaires, appointements	47 675	41 301	6 374	15
64111 - Salaires Guso	651		651	
64114 - Rémunération vrignaud	18 800	18 000	800	4
64115 - Rémunération delebarre	18 800	18 000	800	4
641151 - CSG Non déductible et CRDS	1 053	452	601	133
641152 - Csg déductible delebarre	2 471	1 058	1 413	134
641153 - Ssi m. delebarre	7 917	3 424	4 494	131
641154 - Cot. sociales facult. m. delebarre	1 032	1 825	- 794	- 43
641156 - Ssi m. vrignaud	7 786	1 774	6 012	339
641157 - Cotisations facult. m. vrignaud	973	1 535	- 562	- 37
641158 - Csg déductible vrignaud	2 315	502	1 813	361
641159 - Csg non déductible vrignaud	988	214	774	362
64117 - Prime de gérance				
641171 - Variation charges sociales / primes		- 4 500	4 500	- 100
6412 - Congés payés	2 365	- 943	3 308	- 351
6414 - Indemnités et avantages divers		479	- 479	- 100
Charges sociales	6 029	3 578	2 452	69
6451 - Cotisations à l'URSSAF	4 151	3 840	311	8
64511 - Cotisations Guso	279		279	
64519 - Exonération & Aide Paiement Covid		- 1 219	1 219	- 100
64532 - Cotisations retraites (Non cardres)	758	788	- 31	- 4
64533 - Cotisation mutuelle	373	449	- 76	- 17
6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux	255	- 547	802	- 147
6475 - Médecine du travail, pharmacie	213	265	- 52	- 20
Dotations aux amortissements sur immobilisations	24 461	23 876	585	2
68112 - Immobilisations corporelles	24 461	23 876	585	2
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges	919	857	61	7
6511 - Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels	765	513	252	49
6541 - Créances de l'exercice	111	336	- 225	- 67
658 - Charges diverses de gestion courante	43	8	34	406
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	367 686	289 130	78 556	27
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 36 811	- 15 494	- 21 317	138
QUOTE-PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (III)				
Bénéfice attribué ou perte transférée				

	31/08/2023 (12 mois)	31/08/2022 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
OPERATIONS EN COMMUN ET PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS (IV)				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers				
Produits de participation (1)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances (1)				
Autres intérêts de produits assimilés (1)	2	64	- 62	- 97
765 - Escomptes obtenus		48	- 48	- 100
768 - Autres produits financiers	2	16	- 14	- 90
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	2	64	- 62	- 97
CHARGES FINANCIERES				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées (2) (3)	647	1 394	- 746	- 54
66116 - Intérêts des emprunts et dettes assimilées	647	1 394	- 746	- 54
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	647	1 394	- 746	- 54
RESULTAT FINANCIER (V - VI)	- 646	- 1 330	684	- 51
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)	- 37 457	- 16 824	- 20 633	123
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion (4)				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (5)				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	- 60	- 312	252	- 81
6991 - Mécénat	- 60	- 312	252	- 81
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	330 877	273 700	57 176	21
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	368 273	290 212	78 062	27
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 37 397	- 16 512	- 20 885	126

(1) Dont produits concernant les entités liées

(2) Dont intérêts concernant les entités liées

(3) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)

(4) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(5) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Documents fiscaux

1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2023

cerfa

N° 15948 * 05

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du Code général des impôts)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC.FR

Désignation de l'entreprise					LE GUEULETON - SIREN : 041416415		Néant		☐				
Durée de l'exercice en nombre de mois					12		Durée de l'exercice précédent					12	
										Exercice N clos le		31/08/2023	
ACTIF					Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial				010		012						
	Immobilisations incorporelles - Autres				014		016						
	Immobilisations corporelles				028	170 493	030	108 560		61 933			
	Immobilisations financières (1)				040	1 100	042			1 100			
	TOTAL I (5)				044	171 593	048	108 560		63 033			
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production				050	6 968	052			6 968			
	Stocks marchandises				060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes				064	434	066			434			
	Créances (2) clients et comptes rattachés				068	1 133	070			1 133			
	Créances autres (3)				072	823	074			823			
	Valeurs mobilières de placement				080		082						
	Disponibilités				084	4 736	086			4 736			
	Charges constatées d'avance				092	3 711	094			3 711			
	TOTAL II				096	17 804	098			17 804			
TOTAL GENERAL (I + II)					110	189 396	112	108 560		80 836			
PASSIF										Exercice N NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel						120			10 000			
	Ecart de réévaluation						124						
	Réserve légale						126			1 000			
	Réserves réglementées						130						
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...						131		132	11 806			
	Report à nouveau						134						
	Résultat de l'exercice						136			-37 397			
	Subventions d'investissement						137						
	Provisions réglementées						140						
	TOTAL I						142			-14 591			
Provisions pour risques et charges					TOTAL II					154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156			68 338			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164						
	Fournisseurs et comptes rattachés						166			5 676			
	Autres dettes (dt cptes courants d'associés de l'exercice N						169	1 436	172	21 413			
	Produits constatés d'avance						174						
	TOTAL III						176			95 427			
TOTAL GENERAL (I + II + III)							180			80 836			
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		41 000				
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182		511				
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184						

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2023
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TÉLÉDEC.FR

Désignation de l'entreprise LE GUEULETON - SIREN : 841416415										☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/08/2023		
Ventes de marchandises				dont export et livraisons intracommunautaires		209		210	325 959			
Production vendue biens						215		214				
Production vendue services						217		218				
Production stockée								222				
Production immobilisée								224				
Subventions d'exploitation reçues								226				
Autres produits								230	4 916			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232	330 875			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234				
Variation de stock (marchandises)								236				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238	165 039			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240	-1 125			
Autres charges externes				dont crédit-bail mobilier			immobilier	242	57 280			
Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243		244	2 257			
Rémunérations du personnel								250	112 826			
Charges sociales								252	6 029			
Dotations aux amortissements								254	24 461			
Dotations aux provisions								256				
Autres charges				Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger				259	262	919		
				Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles				260	375			
Total des charges d'exploitation (II)								264	367 686			
1 - Résultat d'exploitation (I - II)								270	-36 811			
Produits financiers						(III)		280	2			
Produits exceptionnels						(IV)		290				
Charges financières						(V)		294	647			
Charges exceptionnelles				Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)				(VI)	347	300		
				Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)				(VI)	348			
Impôts sur les bénéfices						(VII)		306	- 60			
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)								310	- 37 397			
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2				312		314	37 397	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316					
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles						318					
	Provisions non déductibles						322					
	Impôts et taxes non déductibles						324					
	Divers dt intérêts excédentaires		247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248		330			100	
	Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier				(Part de loyers de réintégration)		249				251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997				
Dédutions	Entreprise nouvelle		986	Zone franche urbaine		987				342		
	Reprise d'entreprise en difficulté		981	Jeune entreprise innovante		989						
	Zone restruct. défense		127	Zone revitalisation rurales		138						
	Bassins d'emploi à redynamiser		991	Investissements outre mer		344						
	ZFANG 44 quaterdecies		345	Zone de développement prioritaire		993						
	Bassins urbains à dynamiser – BUD		992									
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit						346		350	60	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)						655				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)						643				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)						645				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)						647				
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)						648				
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)						641				
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)						990				
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)						649				
	Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs						Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352		354	37 357
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)								356				
Déficits antérieurs reportables						71 312				360		
Résultat fiscal après imputation des déficits						Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370		372	37 357	

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	
Dons aux œuvres et autres organismes	100

DÉTAIL DES DÉDUCTIONS DIVERSES	
Dons aux œuvres et autres organismes	60

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise <u>LE GUEULETON - SIREN : 841416415</u>										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immoBILISATIONS en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	0	402	0	404	0	406	0	0	
	Autres	410	0	412	0	414	0	416	0	0	
Terrains		420	0	422	0	424	0	426	0	0	
Constructions		430	0	432	0	434	0	436	0	0	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440	60 016	442	0	444	0	446	60 016	0	
Installations générales, aménagements divers		450	92 941	452	511	454	0	456	93 452	0	
Matériel de transport		460	9 215	462	0	464	0	466	9 215	0	
Autres immobilisations corporelles		470	7 810	472	0	474	0	476	7 810	0	
Immobilisations financières		480	1 100	482	0	484	0	486	1 100	0	
TOTAL		490	171 082	492	511	494	0	496	171 593	0	
II AMORTISSEMENTS				Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial				495	0	497	0	498	0	499	0
Autres immobilisations incorporelles				500	0	502	0	504	0	506	0
Terrains				510	0	512	0	514	0	516	0
Constructions				520	0	522	0	524	0	526	0
Installations techniques, matériel et outillage industriel				530	46 213	532	11 803	534	0	536	58 016
Installations générales, aménagements divers				540	26 856	542	9 305	544	0	546	36 161
Matériel de transport				550	4 555	552	2 111	554	0	556	6 667
Autres immobilisations corporelles				560	6 475	562	1 242	564	0	566	7 717
TOTAL				570	84 099	572	24 461	574	0	576	108 560
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR											
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé											
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values						
					Court terme	Long terme					
						19%	15% ou 12,8%		0%		
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19%			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise <u>LE GUEULETON - SIREN : 841416415</u>								Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
						Dotations		Reprises	
Fonds commercial						681		683	
Autres immobilisations incorporelles						700		705	
Terrains						710		715	
Constructions						720		725	
Installations techniques, matériel et outillage						730		735	
Installations générales agencements aménagements divers						740		745	
Matériel de transport						750		755	
Autres immobilisations corporelles						760		765	
TOTAL						770		775	
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT									
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes								
2									
3									
4									
5									
6									
TOTAL à reporter								780	
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent								982	71 312
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)								982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice								982 ter	
Déficits imputés								983	
Déficits reportables								984	71 312
Déficits de l'exercice								860	37 357
Total des déficits restant à reporter								870	108 669
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		381					
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327							
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380					
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	40 620
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	23 432
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : LE GUEULETON - SIREN : 841416415		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/09/2022 et clos le : 31/08/2023		Données en nombre de mois : 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	2
Dont apprentis		657	0
Dont handicapés		651	0
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	2
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	325 959
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	325 959
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	47
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	1 125
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	1 171
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	189 034
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	20 394
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	919
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	210 346
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	116 784
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	116 784
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	325 958
Effectifs au sens de la CVAE		023	2
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	01/09/2022	160 31/08/2023
Date de cessation		186	

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Néant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE LE GUEULETON - SIREN : 841416415

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :					

Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :					

Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :					

Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :					

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	M	Nom complet	DELEBARRE Maxime		
Nom marital			% de détention	60	Nb de parts ou actions 600
Naissance :	Date	03/01/1990	N° Département	VENDEE	Commune CHALLANS Pays FRANCE
Adresse :	360 Chemine de la Belle Etoile 85270 NOTRE DAME DE RIEZ FRANCE				

Titre	M	Nom complet	VRIGNAUD Guillaume		
Nom marital			% de détention	40	Nb de parts ou actions 400
Naissance :	Date	21/05/1987	N° Département	72	Commune LE MANS Pays FRANCE
Adresse :	120 Route de la Roche 85800 SAINT GILLES CROIX DE VIE FRANCE				

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905	
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :			

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/09/2022 au 31/08/2023 ou Année : 2023	
Dénomination de l'entreprise : LE GUEULETON	Néant ☐
SIREN de l'entreprise : SIREN : 841416415	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD	
Autres créances non reportable et non restituables	
CRÉANCES REPORTABLES	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD	60
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %3) + (ligne 2 x 9 %3) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD	
dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (document 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2023

 cerfa

N° 11084*24
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/09/2022	et clos le	31/08/2023	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
LE GUEULETON - SIREN : 841416415			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
14 CHEMIN DE LA PETITE CROIX 85270 ST HILAIRE DE RIEZ FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B	ACTIVITÉ				
Activités exercées	Restauration traditionnelle			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	☐
C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION				
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit	37 357
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%		☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
	Bénéfice imposable à 15%		0		
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quinquies)			
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art 44 <i>sexies</i>	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies</i> -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 <i>terdecies</i>	☐
Entreprise nouvelle, art 44 <i>septies</i>	☐	Zone franche d'activité art.44 <i>quaterdecies</i>	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>	☐	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A			☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>			☐
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 <i>quater</i> W (cocher la case)					☐
D	IMPUTATIONS				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F	CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ				
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
G	ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4				
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :					☐
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :					☐
H	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée		Inqom
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA			Visa : CGA	☐	Viseur conventionné
Comptable : ☐ Salarié ?					
SAS BAKERT TILLY ST HILAIRE 22 avenue de la Faye 85270 SAINT HILAIRE DE RIEZ Tél : 0251543169 FRANCE					
Examen de conformité fiscale (ECF)			☐	Nom du prestataire ECF	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé néant, cochez la case : ☐			
I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions:		payées par la société elle-même				a			
		payées par un établissement chargé du service des titres				b			
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:						c			
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d			
Montant des autres distributions:						e			
						f			
						g			
						h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						j			
Montant des revenus répartis						Total (a à h)			
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS									
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		
M DELEBARRE Maxime 360 Chemine de la Belle Etoile 85270 NOTRE DAME DE RIEZ FRANCE		600	2022	3 876					
M DELEBARRE Maxime 360 Chemine de la Belle Etoile 85270 NOTRE DAME DE RIEZ FRANCE		600	2023	19 853					
M VRIGNAUD Guillaume 120 Route de la Roche 85800 SAINT GILLES CROIX DE VIE FRANCE		400	2022	3 515					
M VRIGNAUD Guillaume 120 Route de la Roche 85800 SAINT GILLES CROIX DE VIE FRANCE		400	2023	19 788					
K DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)				44 252			
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages							
MVLT imposées		à 0 %		à 15 %		à 19 %			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice									
MVLT réalisée au cours de l'exercice									
MVLT restant à reporter									
M OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS									
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus délivrés									